

A Gravelines, le 13 Février 2020

Notre référence : Invitation Assemblée Générale  
Objet : Assemblées Générales

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer aux Assemblées Générales :

- Ordinaire des Comités Départementaux Nord et Oise de Triathlon
- Elective des Comités Départementaux Aisne et Somme de Triathlon

**Qui se dérouleront le**  
**Samedi 7 Mars 2020 à partir de 14h00**

**Aréna Stade Couvert de Liévin**  
**Chemin des manufactures**  
**62800 Liévin**

- Ordinaire du Comité Départemental Pas-de-Calais de Triathlon

**Qui se déroulera le**  
**Samedi 7 Mars 2020 à partir de 14h00**

**Hôtel de ville de Liévin**  
**45 Rue Edouard Vaillant**  
**62800 Liévin**

- Extraordinaire et Elective « Partielle » de la Ligue de Triathlon des Hauts-De-France

**Qui se déroulera le**  
**Samedi 7 Mars 2020 à partir de 15h30**

**Hôtel de ville de Liévin**  
**45 Rue Edouard Vaillant**  
**62800 Liévin**

Ligue de Triathlon des Hauts-De-France  
Complexe Maurice Baude – Route de Bourbourg  
59 820 Gravelines

L'ordre du jour est le suivant :

**13h30 / 14h00** : Accueil et émargement des participants pour la Ligue de Triathlon des Hauts-De-France et des Comités Départementaux Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme de Triathlon

**14h00 / 15h00** : Assemblée Générale Elective du CODEP Aisne de Triathlon  
Assemblée Générale Ordinaire du CODEP Nord de Triathlon  
Assemblée Générale Ordinaire du CODEP Oise de Triathlon  
Assemblée Générale Ordinaire du CODEP Pas De Calais de Triathlon  
Assemblée Générale Elective du CODEP Somme de Triathlon

- Allocution du Président
- Rapport d'activités 2019
- Bilan financier 2019
  - Approbation des comptes clos au 31/12/2019
- Vote du budget prévisionnel 2020
- Election au Bureau Directeur pour les CODEP Aisne et Somme de Triathlon

**15h00 / 15h30** : Déplacement des Comités Départementaux Aisne, Nord, Oise et Somme de Triathlon pour se rendre à l'hôtel de Ville de Liévin.

**15h30 / 17h00** : Assemblée Générale Extraordinaire et Elective « Partielle » de la Ligue de Triathlon des Hauts-De-France

**Assemblée Générale Extraordinaire « Modification des Statuts \* »**

- Allocution du Président
- Rapport d'activités 2019
- Bilan financier 2019
  - Approbation des comptes clos au 31/12/2019
  - Vote du budget prévisionnel 2020
  - Vote des Coûts 2021
  - Désignation des deux contrôleurs aux comptes pour l'année 2020
- Présentation des modifications des Statuts proposée par la Fédération Française de Triathlon suite au Conseil d'Administration fédéral du 16 Avril et du 15 juin 2019 (Cf article 4.1 de nos statuts actuels\*)
  - Approbation des modifications des Statuts proposée par la Fédération Française de Triathlon
- Présentation des modifications des Statuts proposée par la Ligue de Triathlon des hauts-De-France suite au Conseil d'Administration du 12 Février 2020 (Cf article 2.3.1.2.1 et 2.3.1.2.2 de nos statuts actuels\*\*)
  - Approbation des modifications des Statuts proposée par la Ligue de Triathlon des hauts-De-France
- Présentation de l'appel à projet LRTRI Sport Innovations – Sports connectés
- Présentation des mesures de préconisation du ministère des sports quant aux violences sexuel dans le sport
- Questions diverses

\* Article 4.1

- L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si les deux tiers au moins de ses membres, représentant au moins les deux tiers des voix, sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée (par courrier simple, courriel ou télécopie), sur le même ordre du jour, 7 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- L'Assemblée Générale statue alors sans conditions de quorum.
- Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des suffrages valablement exprimés.

\*\* Article 2.3.1.2.1. Le Conseil d'Administration est composé de N membres élus dont le Président de la L.R.TRI.

\*\* Article 2.3.1.2.2. La représentation de chaque sexe au sein du Conseil d'Administration est, conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code du sport, garantie en attribuant une proportion minimale de 40 % des sièges, soit  $N \times 0,4$  (arrondi à l'entier supérieur) sièges, aux personnes de chaque sexe.

➤ **Assemblée Générale Elective « Partielle »**

- Election au Conseil d'Administration
- Election des représentants des clubs à l'assemblée Générale Fédérale

Dans l'attente des résultats aux élections, cette Assemblée Générale verra la remise :

- Des récompenses du Trophée Féminin des Clubs
- Des diplômes aux lauréats du BF5 et du BF4
- La remise des enveloppes dû à la réduction du coût de la licence...

**Pour la saison 2019, c'est HДФТО « structure organisatrice du Chtriman », qui prend à sa charge cette dépense à destination des clubs présents lors de cette Assemblée Générale de la Ligue de Triathlon des Hauts-De-France. Les Comités Départementaux de Triathlon percevront les enveloppes des clubs représentés ou absents.**

- Composition du Conseil d'Administration
- Liste des élus représentants des clubs à l'Assemblée Générale Fédérale

Comptant sur votre présence, et en attente du plaisir de vous retrouver, Veuillez agréer, l'expression de mes salutations sincères et sportives.

Le Président de la Ligue de Triathlon  
Des Hauts-De-France  
de Triathlon



Olivier DUCHATEAU